Zeitschrift: Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

Band: 9 (1921)

Heft: 2-3

Artikel: Le poste de signaux au Vully et les systèmes de signaux de Fribourg et

de Berne [suite et fin]

Autor: Flückiger, E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-817633

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE POSTE DE SIGNAUX AU VULLY ET LES SYSTÈMES DE SIGNAUX DE FRIBOURG ET DE BERNE,

par le Dr E. FLÜCKIGER.

(Suite et fin)

THE YOUR LEADING OF

En 1690 Genève était aussi menacée par la France. Berne et Fribourg avaient des craintes au sujet du pays de Vaud et tinrent leurs troupes prêtes ¹, mais l'avoyer bernois à Morat, Béat-Louis May dut encore faire savoir à Fribourg que le signal du Vully n'était pas encore gardé, bien que dans la partie romande du territoire bernois toute la troupe fût prête à l'heure et que tous les signaux de feu fussent gardés jour et nuit ². La faute provenait de ce qu'on ne se rendait plus bien compte si c'était à l'avoyer de Morat, qui pouvait être un Bernois, ou à l'Etat qui devait fournir le contingent (Zuzug) c'est-à-dire Fribourg, à donner les ordres à ce poste de signal.

Même en 1696 ce poste n'était plus en état de pouvoir faire fonctionner les signaux d'alarme. Et Genève était de nouveau menacée par les troupes françaises.

Berne s'apprêta à lui porter secours 3, et fit garder ses postes de feu. Elle en informa les Etats voisins et ses alliés 4. Le bailli d'Avenches fit remarquer que le signal du Vully ne fonctionnerait pas et qu'on ne pourrait pas y donner l'alarme. Berne demanda de nouveau à Fribourg de mettre en état le signal en question et d'y faire bonne garde. Pour plus de sûreté elle commanda à l'avoyer de Morat et au bailli de Grandson de faire en sorte que les

¹ Tillier, IV 327 ss.

² Avoyerie de Morat, Correspondance Nº 3, Fribourg, 20 août 1690.

³ Tillier, IV 345.

⁴ T. M. Berne, 3 janv. 1696 (v. st.).

signaux de feu fussent bien aménagés 1. Le 12 mars les gardes furent supprimées 2.

Encore une fois en 1699 Berne prit soin elle-même que que sa chaîne de signaux entre pays allemands et romands ne fût pas interrompue par négligence, lorsque les troupes françaises s'approchèrent de Neuchâtel pour y installer le prince de Conti 3. Elle ordonna d'abord à l'avoyer de Morat de faire garder le signal du Vully et n'en informa

Fribourg qu'après coup 4.

Vers la fin du XVIIme siècle Fribourg s'occupa de l'organisation de ses signaux de feu, une menace surgissant du côté de la Savoie ainsi que des complications à propos de Neuchâtel. Mais surtout s'accentua la tension entre réformés et catholiques, tension qui aboutit à la seconde guerre de Vilmergen. En 1695 l'architecte Gady parcourut le pays, reconnut les passages de Planfayon à Bonn, examina les postes de signaux et indiqua les endroits où il fallait construire des cabanes pour les postes de feu 5. En mars 1699 Fribourg désigna les places de rassemblement des régiments et chercha par quels signaux les régiments pouvaient être convoqués. Dans la première circonscription il y avait deux postes de signaux, le premier sur le Bagerzelg près de Schmitten (ayant vue sur la ville, sur Bösingen, Wünnewyl, Ueberstorf, Heitenried, Neuhaus, Chevrilles, etc.) l'autre sur la Litzistorferzelg (ayant vue sur Cormondes, Cressier «und allenthalben härum 6»).

Dans la seconde circonscription de régiments il n'y avait jusqu'alors que le signal de la Combert (au-dessus de Treyvaux); on trouva donc absolument nécessaire

¹ K. R. M. Berne, 2 janv. 1696 (v. st.).

² T. M. Berne, 2 mars (v. st.).

³ Tiller, IV 367.

⁴ K. R. M. Berne, 3 fév. 1699 (v. st.).

⁵ Kriegswesen 6, Fribourg: Relation faite au Conseil de guerre par l'architecte Gady, 22 sept. 1695.

⁶ Ibid.: Places de rassemblement du régiment Maillard, (1er rég.), 8 mars 1699.

d'établir trois autres stations. Les quatre postes de signaux devaient se trouver:

1º Sur la Hapfern, au sud de Planfayon (pour avertir ceux de Neuhaus).

2º Sur la hauteur de Neuhaus, paroisse de Chevrilles (ayant vue sur la ville, Treyvaux, Praroman, Guin et tous les villages hors des portes de Romont et de Berne).

3º Sur la hauteur de St-Sylvestre (correspondant avec la Combert) ¹.

4º A la Combert.

Le Conseil de guerre décréta la revision et la réorganisation de tout le système des signaux et la construction de cabanes (Wachthäusern). L'ancien bailli Weck fut investi du commandement, du contrôle et de la correspondance des postes de feu de tout le pays et fut chargé de faire rapport après sa tournée ². Au commencement de l'année 1701 le rapport fut présenté avec la nomenclature complète des postes existants, à établir ou à supprimer, avec mention des défectuosités et des améliorations, de l'aménagement et spécialement de l'exacte liaison. Le système fribourgeois ne formait pas une ligne ou chaîne continue, comme le système bernois mais un système de cercles se pénétrant réciproquement, dans lesquels étaient situés les villages et les vallées auxquels on devait donner l'alarme ³.

I. DANS LES ANCIENNES TERRES.

A. Devant la porte de Berne (donc vers le nord-est, direction Laupen)

1º Bager Zelg, derrière Berg (à la place de Bager Zelg près de Schmitten, pas de signal jusqu'alors).

2º Litzistorfer Zelg (pas de signal jusqu'alors).

¹ *Ibid.*, 19 mars 1699 : Places de rassemblement de l'autre régiment.

² Ibid., 27 mars 1699.

³ Lüthi, p. 17.

B. Devant la porte de Bourguillon (direction sud-est vallées de la Singine et de la Gérine)

1º Sur la hauteur du Hapfern près Planfayon (nouveau, comme cabane ou maison de garde une grange pourrait servir).

2º La hauteur près de Neuhaus, derrière Chevrilles

(neuf).

3º La hauteur de St-Sylvestre (à supprimer, pas de signal jusqu'alors).

4º A la Combert (bonne cabane avec un bon fourneau).

C. Bannière de la Neuveville et des Places (à l'ouest et au nord de la ville)

1º Lentigny.

2º Cressier (bonne cabane et bon fourneau, précédemment servant uniquement à observer la tour de la Molière à 6 lieues de là).

II. DANS LES BAILLIAGES.

- 1. Estavayer: au château ou sur la tour de l'église.
- 2. St-Aubin.

Romont:

- 3. Bossens.
- 4. Berlens.
- 5. Bulle: sur la tour ou au château (dans la tour un vieux canon pour donner le signal à Gruyères, par un coup de feu).
- 6. Gruyères : signal de la tour de Gruyères (un ou deux chaudrons nécessaires).
 - 7. Estavanens.
- 8. Montbovon (modifié sans la permission du bailli de telle sorte que le passage de la Tine a remplacé le col de Jaman).
 - 9. Montsalvens.
- 10. La Tour-de-Trême (dans la tour, avec chaudron à feu n'est pas nécessaire, autrefois sur le Mont L'Achat, où un homme a été gelé; il faudrait l'établir là, avec une bonne cabane, ce serait alors le plus beau du pays).

- 11. Corbière.
- 12. Signal sur la montagne de l'hôpital derrière Charmey. En outre il y en a un à Bellegarde, « der klein-stat » ; puis il devrait y en avoir un autre à Bellegarde « die gross-stat » sur l'Endermatten, comme au temps de la guerre de Vilmergen, la montagne n'étant qu'à deux portées de fusil du territoire bernois.

Montagny:

13. Sur la tour (chaudron à feu nécessaire).

14. Mannens.

Pont:

15. Vuisternens.

Vuippens:

16. Au bois d'Everdes.

(Le signal sur les monts de Riaz a été transféré sur la tour du château de Bulle; celui sur le mont Riaz serait nécessaire).

Châtel-St-Denis:

17. Près Châtel-St-Denis.

Le signal de Semsales doit être placé sur le Crest de-Prangin.

Vaulruz:

18. Près de Vaulruz (écarté et pénible à cause de la neige; devrait être placé à l'ancien endroit « ès Arsillières »).

Rue (a bien été biffé, mais rétabli plus loin : le numéro-2 a été tracé mais non le mot Rue) :

19. Le château (biffé. Peut-être le signal d'Esmontsa-t-il pu fonctionner à sa place car il n'est pas très éloignée et de là on pouvait voir le château).

20. Signal des Monts.

Attalens:

21. Signal d'Attalens.

Font ou Vuissens:

22. Tour de la Molière.

23. Aumont.

Surpierre:

24. Près de Surpierre 1.

Il y avait donc dans les anciennes terres (abstraction faite de la ville de Fribourg où nous trouvons des signaux à la Haute-Croix derrière la Poya, près de la grange de l'Hôpital, hors de la porte de Romont, et probablement sur les tours) 7 postes de signaux (sans compter celui de St-Sylvestre); dans les bailliages il y en avait 28 (et sans Rue 27). Donc le canton de Fribourg comptait 35 stations de signaux (34 sans Rue).

Au début de l'année 1708 l'animosité entre catholiques et protestants était arrivée à un tel point que Berne se prépara à la guerre. Elle craignait que Fribourg n'attaquât Morat à l'improviste et n'interrompît ses communications avec le pays de Vaud 2. Lorsqu'en janvier 1708 Morat fut pourvu d'une garde à laquelle 3 on fit participer les habitants des villages, Lugnorre demanda à être dispensé de ce service, étant déjà obligé de garder le signal. Nous pouvons en conclure qu'avant la seconde guerre de Vilmergen le signal était en état de fonctionner. Sur l'ordre de qui? nous ne le savons pas. Bien que Fribourg en eût le droit, son autorité dans ce bailliage commun était complètement nulle. Toutes les mesures de guerre Morat ne les prenaît que sur l'ordre de Berne. Le Conseil de Morat dit à Lugnorre de s'adresser aux deux Etats, dont du reste à ce moment, il y n'avait rien à attendre 4.

La plupart des ordonnances relatives aux signaux de feu aux archives de Berne portent la date de 1734. D'après les descriptions qui ont été publiées sur le système bernois des postes de signaux ⁵ et les tabelles des archives on

¹ Affaires militaires 6 b., Fribourg, 4 fév. 1701: Liste des signaux dépendant de Fribourg.

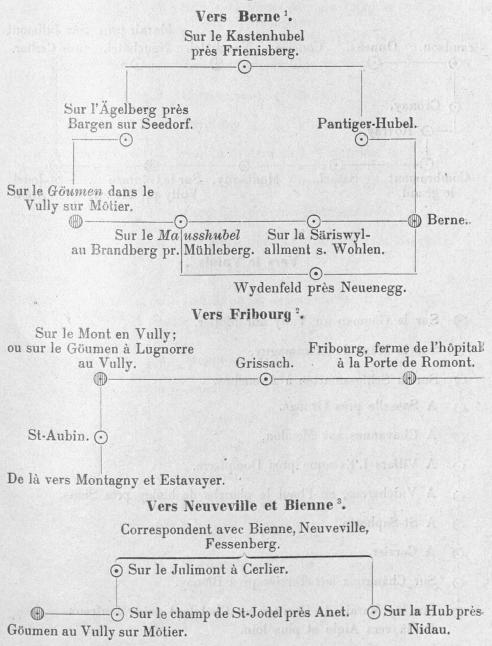
² K. R. M. Berne, 5 janv. 1708.

³ R. M. Murten 20, 28 janvier, 3 fév. 1708; Kriegs- u. Def. A., Berne, 28 janv., 3 fév. 1708.

⁴ R. M. Murten, 27 mars 1708.

⁵ Lüthi, p. 8 ss.

peut établir les lignes suivantes à partir de Morat vers les Etats et les terres du voisinage.

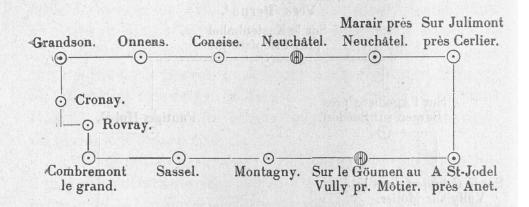


¹ *Ibid.*, *Lermenordnung*, *Signaux I*, *Berne*, ligne de signaux de Berne à Neuchâtel et à Bienne.

² Ibid., Wachtfeuer gegen den Lobl. Stand Freiburg; Kriegswesen 6^b Freiburg, 4 févr. 1701. Verzeichnis betreffend die Signale Fryburger Bottmässigkeit.

³ Lermenordnung, signaux 1, Berne, 8 avril 1697, Verzeich-

Vers Neuchâtel '.



Vers le Valais².

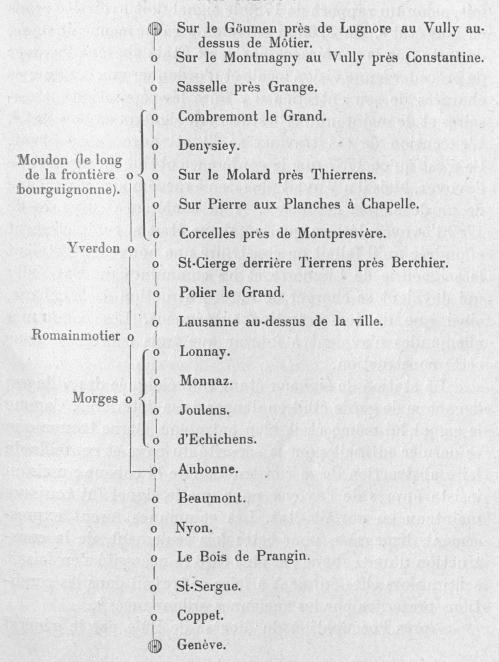
- Bur le Göumen au Vully sur Môtier.
- O Sur le Mont de Montmagny.
- Sur la Schlossmatten à Avenches.
- A Sasselle près Grange.
- A Chavannes sur Moudon.
- A Villars L'Evesque près Dompierre.
- A Vuicherens, en l'haut le planchs de bioley près Siens.
- O A St-Saphorin.
- O A Corsier.
- Sur Chamroux sur Tercier près Blonay.
- Sur les Marais de Chernex au Châtelard près Montreux.
 De là vers Aigle et plus loin.

nuss des Wacht-Feüers zu Erlach, ligne de signaux de Berne à Neuveville et Bienne.

¹ Ibid., ligne de signaux de Berne à Neuchâtel.

¹ Ibid., ligne de signaux de Berne au Valais.

Vers Genève 1.



En 1734 la cabane de garde au Vully était déjà fortement endommagée et le signal lui-même en très piteux

¹ Ibid., ligne de signaux de Berne à Genève.

état, de sorte qu'il aurait à peine pu être utilisé 1. Toutefois, selon un rapport de 1789 le signal doit avoir été remis en bon état 2. En 1765 la cabane de garde menaçait ruine, de sorte que la conférence des deux Etats chargea l'avoyer de procéder à une vision locale et d'ordonner aux communes chargées de son entretien d'y faire les réparations nécessaires et de maintenir cette station de signaux en bon état 3. L'exécution de ces travaux se fit attendre énormément. Ce n'est qu'en 1787 que la conférence obtint un rapport de l'avoyer. Mais il n'y avait plus rien à raccomoder ; la cabane de garde s'était écroulée 4. A la conférence suivante de 1789 l'avoyer déclara que la cabane était si complètement effondrée qu'il fallait en construire une nouvelle. C'étaient la seigneurie de Lugnorre et les communes du Bas-Vully qui devaient se charger de la reconstruction de la cabane, ainsi que de son entretien subséquent. Les communes allemandes n'avaient à fournir que trois couronnes pour cette construction.

La station de signaux étant trop éloignée des villages, la cabane de garde était en danger de se détériorer. Comme le signal lui-même était bien entretenu, Berne trouva que ce dernier suffisait pour la sécurité du pays et conseilla de faire abstraction de la construction de la cabane; mais on insista auprès de l'avoyer pour que le signal fût toujours maintenu en parfait état. Les communes furent expressément dispensées, pour cette fois seulement, de la construction d'une cabane; si plus tard la nécessité s'en faisait sentir, alors elles auraient à faire ce travail dans les conditions prescrites par les anciennes ordonnances ⁵.

Après l'occupation du diocèse de Bâle par le général

² Murtenabscheid, 1789 Berne, art. 32.

4 Ibid., 5 sept. 1787.

¹ Ibid., 1734, ansehend die Wachtfeuer...

³ Protocole de la Conférence de Morat, Fribourg, 24 sept. 1765.

 $^{^5}$ Murtenabscheid 1789, Berne art. 32 et ratifications 26 juin 1790, 7 juin 1791 ; E. A., VIII 652.

Custine, en avril 1792, Berne aménagea ses signaux de feu et y mit des gardes; elle pria Fribourg d'en faire autant dans les bailliages communs. Fribourg ordonna donc de garder les signaux sur son territoire et dans les bailliages communs 1. Mais comme le pays tout entier était en danger, les territoires reliés par les signaux ne pouvaient pas recevoir des instructions différentes. Fribourg pria donc Berne de lui communiquer ses instructions 2. Berne fixa d'abord à qui incombait les dépenses pour les signaux. Elle imposa l'entretien et tous les aménagements du signal aux communes voisines qui devaient fournir les hommes de garde, ainsi que le bois pour la colonne de feu, tandis que le bois pour la cuisine et le chauffage serait pris dans les forêts de l'Etat. On appela d'abord six hommes pour la garde, puis, en 1798 quatre seulement. Ces hommes devaient être armés, mais sans uniforme. Le feu devait brûler pendant une heure. On munit ensuite chaque station de quatre canons de signalement (Mordkläpfe) et de quatre fusées (Steigraketen) pour donner les signaux. Le poste entier était sous la direction d'un surveillant capable, désigné par le syndic 3. Au Vully nous trouvons, dans la Société de tir de Lugnorre, un «Chutzmeistre» détenteur de tous les ordres militaires qui concernaient la société. Il commandait sans doute le poste de Göumen 4.

De jour c'était une colonne de fumée qui servait de signal et lorsqu'elle était à moitié brûlée les quatre canons partaient successivement à cinq minutes d'intervalle. Par une nuit claire la colonne de feu brûlait complètement et de cinq en cinq minutes partait une fusée. Lorsque le temps était couvert on déchargeait, pendant que le feu

¹ Kriegs- u. Def. A. I, en pays romand, Berne, 22 mai 1792.

<sup>Ibid., 22 mai 1792.
Rodt, III 360 ss.</sup>

⁴ Correspondance avoyerie de Morat, Nº 15, Fribourg, 31 mai 1782.

brûlait, les quatre canons à cinq minutes d'intervalle. Le feu du signal ne devait être allumé que lorsque le feu du signal correspondant avait été reconnu au moyen du télescope comme « wortzeichen » (signal donné). Le veilleur se hâtait alors vers le « Trüllmeister » le plus rapproché ou le président de commune pour, de là, faire rapport au préfet. Celui-ci avertissait les communes, et même les districts avoisinants qui n'avaient pas de signaux de feu, par le son des cloches, les tambours et les courriers. Le 14 décembre 1797 on édicta pour les postes de feu le long de la frontière une ordonnance qui aurait pu entrainer de graves retards; ils ne devaient être allumés que sur l'ordre du préfet et seulement au cas où la frontière serait effectivement violée ¹.

Le général d'Erlach voulait, après l'ouverture des hostilités par Schauenbourg, le 1 mars 1798, lever le landsturm, c'est-à-dire allumer les signaux, mais le Conseil de guerre le retint. Les Français étant entrés à Morat le 3 mars 1798, le signal du Vully ne fut pas allumé dans la nuit du 4 au 5 mars, lorsque les signaux appelèrent la population bernoise au combat suprême ².

¹ Rodt, III 361 ss.

² Lüthi, p. 17; Engelhard, p. 93.

Pour la littérature, v. Geschichtsblätter, volume XXVI.